

LIVRET DE L'ÉTUDIANT

Faculté des Sciences 2015-2016



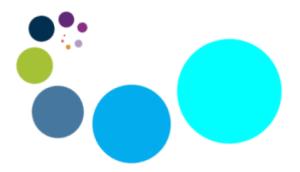
SOMMAIRE

Mot du Directeur	p 1
Présentation	p 2
La Faculté des Sciences de Montpellier	
Quelques chiffres	
Les services scolarité	
Le service informatique de la Faculté	
Les associations	
Présentation des portails Curie et Monod	p 5
Portail Curie	
Portail Monod	
CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2015-2016	p 7
ACTIVATION DE VOTRE COMPTE ENT	p 9
Procéder à votre inscription pédagogique - Obligatoire	p 12
EMPLOIS DU TEMPS	p 13
RÈGLEMENT CONCERNANT LES EXAMENS	p 14
Prérequis pour se présenter aux examens	
Organisation des sessions d'examens	
Droits et devoir de l'étudiant de la Faculté	
FRAUDE	p 16
PLAGIAT	p 17
	•
MÉMO DES EXAMENS	p 18
• • • • • • •	





IDEFI - UM3D	p 19
STAGE EN ENTREPRISE	p 20
AMÉNAGEMENT DES ÉTUDES	p 21
Dispense d'assiduité	
Étudiants sportifs de haut niveau	
Étudiants en situation de handicap	
RELATIONS INTERNATIONALES	p 23
ORGANIGRAMME DES SERVICES ADMINISTRATIFS	p 24
Organigramme du service Gestion des Licences	
Organigramme du service Gestion des Master	
Organigramme des services Relations entreprises et Relations internationales	
ADRESSES UTILES	p 28
DÉPARTEMENTS D'ENSEIGNEMENT	p 31
PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS 2014-2015	p 33
PLANS D'ACCÈS	p 36





Faculté des Sciences de Montpellier









Chères étudiantes, Chers étudiants,



Bienvenue, vous qui nous rejoignez au cours de cette année universitaire 2015-2016!

Avant d'évoquer le contenu pratique de ce livret, il est important de rappeler l'identité et la politique menée par la Faculté des Sciences de Montpellier dans laquelle vous faites vos premiers pas.

Composante de l'Université de Montpellier, la Faculté propose aux étudiants des formations, adossées à des laboratoires de recherche mondialement reconnus, dans des domaines très variés. Cette pluridisciplinarité et ce lien avec la recherche sont les forces de notre composante. Elles contribuent aussi à notre attractivité et notre reconnaissance à l'international. Nous travaillons pour un objectif commun : la réussite de nos étudiants pour une bonne insertion dans le monde du travail.

Elle est située sur un campus en pleine rénovation qui s'adapte aux **nouvelles pratiques pédagogiques** et permet l'essor d'une **riche vie associative étudiante**.

Avec plus de 7 000 étudiants, 12 départements d'enseignement, 623 enseignants / enseignants-chercheurs titulaires, 129 personnels administratifs et techniques et près de 520 vacataires, la Faculté des Sciences est un **élément moteur** de Montpellier Méditerranée Métropole et de l'Université de Montpellier.

Vous trouverez dans ce livret les **principaux renseignements** relatifs à la Scolarité et la Vie étudiante au sein de Faculté. Lisez-le attentivement car il comporte des **informations importantes**.

Sachez que toutes les équipes de la Faculté des Sciences sont là **pour vous aider** et pour vous donner les moyens de **tirer le plus grand profit** de votre formation.

Je vous encourage à poursuivre la réalisation de votre vie professionnelle avec volonté et détermination et vous souhaite, à toutes et à tous, une **excellente année universitaire**!

Gilles HALBOUTDirecteur de la Faculté des Sciences





LA FACULTÉ DES SCIENCES DE MONTPELLIER

La Faculté des Sciences de Montpellier, composante de l'Université de Montpellier, a pour mission principale de proposer aux étudiants une offre complète de formations d'enseignement supérieur dans le domaine des Sciences, en formation initiale et continue.

Elle participe aux missions permanentes de l'enseignement supérieur définies dans **l'article L. 123-3 du code de l'Éducation**, à savoir :

- La formation initiale et continue,
- La recherche scientifique et technologique, la diffusion et la valorisation de ses résultats,
- L'orientation et l'insertion professionnelle,
- La diffusion de la culture et l'information scientifique et technique,
- La participation à la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche,
- La coopération internationale.

Les formations s'appuient sur les **compétences des laboratoires** de recherche de l'Université de Montpellier et plus particulièrement sur ceux qui sont rattachés à la Faculté des Sciences.

L'Offre de formation de la Faculté des Sciences de Montpellier s'articule avec le développement de la recherche scientifique qui se situe dans tous les domaines se rattachant aux sciences fondamentales et appliquées : mathématiques, informatique, mécanique, physique, chimie, sciences de la terre, biologie-écologie, ... en liaison avec les autres universités françaises et étrangères, les collectivités territoriales et les grands organismes nationaux de recherche.

Pour accomplir cette mission, la Faculté des Sciences de Montpellier s'appuie sur les **compétences de ses enseignants et enseignants-chercheurs**, **ingénieurs**, **administratifs**, **techniques**, **sociaux et de santé (IATSS) et des intervenants extérieurs**, issus des milieux professionnels.

QUELQUES CHIFFRES





LES SERVICES SCOLARITÉ

Ces services assurent l'organisation et la gestion des formations. Ils sont chargés de la gestion administrative et pédagogique des étudiants de la Faculté (scolarité, examens, emploi, stage, Relations internationales).



Du lundi au vendredi de 9h à 12h - de 13h à 16h



Du lundi au vendredi de 9h à 12h - de 13h à 16h

RELATIONS INTERNATIONALES

Lundi, mardi et jeudi de 9h à 11h - de 14h à 16h

RELATIONS ENTREPRISES - STAGES - ...

Du Lundi au vendredi de 9h à 11h30 - de 13h30 à 16h





Contacts

Services administratifs

Gestion des Licences				
Responsable	nicole.magnan@univ-montp2.fr			
Gestion des dossiers L1	fds.l1@univ-montp2.fr			
Gestion des dossiers L2	fds.l2@univ-montp2.fr			
Gestion des dossiers L3	fds.l3@univ-montp2.fr			

Gestion des Masters				
Responsable	christiane.devaux@univ-montp2.fr			
Gestion des dossiers M1 et M2	fds.master@univ-montp2.fr			

Relations Internationales			
Responsable	emilie.blanchard@univ-montp2.fr		
Mobilité entrante	fds.accueil.international@univ-montp2.fr		
Mobilité sortante	fds.partir.international@univ-mont2.fr		

Service Relations Entreprises					
Responsable	christophe.tugaut-brigardis@univ-montp2.fr				
Convention de stages Collecte Taxe d'Apprentissage Suivi des formations en apprentissage	fds.relations.entreprises@univ-montp2.fr				



LE SERVICE INFORMATIQUE DE LA FACULTÉ - SIF -

Afin de pouvoir utiliser les 800 ordinateurs et l'ensemble des services offerts par le SIF, vous pouvez, dès le lendemain de votre inscription administrative vous connecter à l'application compte SIF et ouvrir votre compte : https://comptesif.info-ufr.univ-montp2.fr/

Parmi les services offerts :

- Un poste de travail sous GNU/Linux (Xubuntu) avec l'environnement de bureau XFCE,
- Un poste de travail sous Windows 7,
- Un dossier de stockage personnel d'une capacité de 2Go accessible depuis les deux systèmes d'exploitation,
- L'accès à plus d'une centaine de logiciels.
- Accès en libre-service, en dehors des heures de TP, aux postes informatiques du bâtiment 6 (campus Triolet),
- Accès distant à votre bureau Linux,
- Un quota d'impression de 50 pages par semestre...

Toutes les infos sur le site du service : https://sif.info-ufr.univ-montp2.fr/

ATTENTION: Pensez à activer votre compte ENT pour faire votre inscription pédagogique, connaître votre emploi du temps, accéder à votre messagerie, etc. - cf p.9 du livret.



LES ASSOCIATIONS

Les associations étudiantes sont nombreuses et les activités multiples. Elles organisent chaque année de nombreux événements où l'utile se joint fort bien à l'agréable. Elles collaborent également avec la Faculté pour réaliser différentes activités, toujours dans le but de servir au mieux les intérêts des étudiants.

Faire partie d'une association universitaire est un moyen de favoriser son intégration à la Faculté et de rencontrer des étudiants de différentes filières à différentes étapes de leur parcours. Si vous aussi, vous voulez vous investir et devenir acteur de votre université, n'hésitez pas à rejoindre!

Retrouvez **l'ensemble des associations étudiantes** sur le site de l'Université de Montpellier : http://www.umontpellier.fr/vie-etudiante/vie-associative/catalogue-des-associations/





SCHÉMA DU SEMESTRE 1 DES LICENCES DU PORTAIL « CURIE »

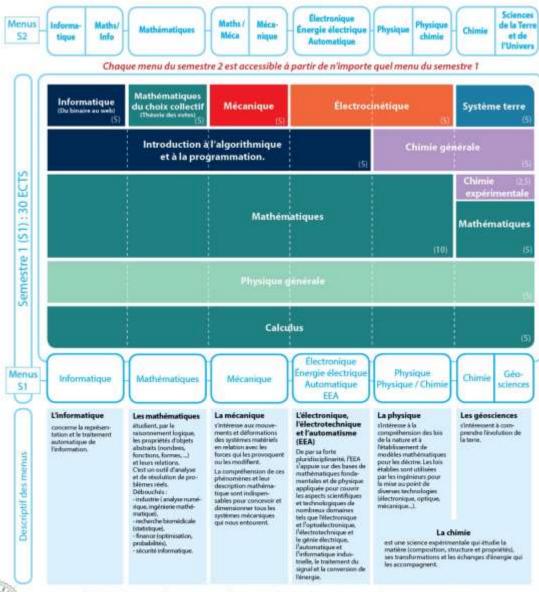
Pour plus d'infos, rendez-vous sur le site de la Faculté :

www.tdsweb.univ-montp2.tr/ espace « Catalogue de formation »



Licence 1° année SEMESTRE 1

Organisation du semestre 1 (menus et unités d'enseignements avec ECTS) et présentation des menus du semestre 2



Ce portail (CURIE) propose des parcours renforcés : CMI (Cursus Master Ingénierie) et CPUS (Classes Préparatoires Universitaires Scientifiques).



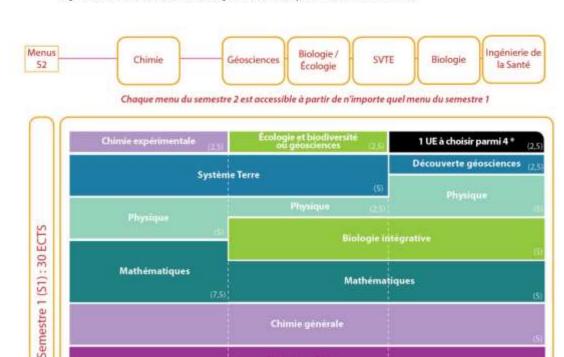
Présentation des portails Curie et Monod

SCHÉMA DU SEMESTRE 1 DES LICENCES DU PORTAIL « MONOD » Pour plus d'infos, rendez-vous sur le site de la Faculté : www.fdsweb.univ-montp2.fr/ espace « Catalogue de formation »



Licence 1° année SEMESTRE 1

Organisation du semestre 1 (menus et unités d'enseignements avec ECTS) et présentation des menus du semestre 2



Biologie cellulaire

Les Sciences de la Vie et de la Terre

Menus S1 Chimie Sciences de la Vie et de la Terre

Descriptif des menus

La Biologie dude les mérantimes de functionem

therrems, around, vegetal, microbel on paraent par la cellula.

Ce menu set incommendé parae limitée dem les formations 15 draphonies de la Lantiél est Prépa hij lan L2).

Mats clès 1840/agés cellulaire, physiologie.

Biologie

* UE au choix : Technologies, Prépa QCM, Méth. Exp Chimie, Écologie et biodiversité.

Ce portail (MONOD) propose des parcours renforcés : CMI (Cursus Master Ingénierie).







Calendrier Universitaire

Année universitaire

2015-2016

SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL	LLET
1A 1 36	JE 1	DI 1 Ferie	MA 1 VE	1 Ferie	LU 1	5 MA 1	VE 1	DI 1 Ferie	ME 1	VE 1	
ΛΕ 2	VE 2	LU 2 45	ME 2 SA	2	MA 2	ME 2	SA 2	LU 2 18	JE 2	SA 2	
E 3 Pré rentrée L1	SA 3	MA 3	JE 3 DI	3	ME 3	JE 3	DI 3	MA 3	VE 3	DI 3	
/E 4	DI 4	ME 4	VE 4 LU	4	JE 4	VE 4	LU 4	ME 4	SA 4	LU 4	
A 5	LU 5	⁴¹ JE 5	SA 5 M		VE 5	SA 5	MA 5	JE 5 Ferie	DI 5	ME 5	
01 6	MA 6	VE 6	DI 6 MI	The second secon	SA 6	DI 6	ME 6	VE 6	LU 6 23	The Contract of the Contract o	
.U 7 37		SA 7	LU 7 ⁵⁰ JE	The second secon	DI 7	LU 7	JE 7	SA 7	MA 7	JE 7	
MA 8	JE 8	DI 8	MA 8 VE	8	LU 8	⁶ MA 8	VE 8	DI 8 Ferie	ME 8	VE 8	
ME 9	VE 9	LU 9 46	ME 9 SA	. 9	MA 9	ME 9	SA 9	LU 9 19	JE 9	SA 9	
E 10	SA 10	MA 10	JE 10 DI	10	ME 10	JE 10	DI 10	MA 10	VE 10	DI 10	
/E 11	DI 11	ME 11 Ferre	VE 11 LU	11	JE 11	VE 11	LU 11	ME 11 session i	SA 11	LU 11	
A 12	LU 12	⁴² JE 12	SA 12 M	A 12	VE 12	SA 12	MA 12	JE 12 Pains	DI 12	ME 12	
DI 13	MA 13	VE 13	DI 13 MI	E 13 Impairs	SA 13	DI 13	ME 13	VE 13	LU 13	ME 13	
.U 14	ME 14	SA 14	LU 14 51 JE	14	DI 14	LU 14 "	JE 14	SA 14	MA 14	JE 14	Ferie
MA 15	JE 15	DI 15	MA 15 VE	15	LU 15	7 MA 15	VE 15	DI 15	ME 15 Session 2	VE 15	
ME 16	VE 16	LU 16 47	ME 16 SA	16	MA 16	ME 16	SA 16	LU 16 Ferie 20	JE 16 Licence	SA 16	
E 17	SA 17	MA 17	JE 17 DI	17	ME 17	JE 17	DI 17	MA 17	VE 17	DI 17	
VE 18	DI 18	ME 18	VE 18 LU	18	JE 18	VE 18	LU 18	ME 18 Sassion t	SA 18	LU 18	
SA 19	LU 19	⁴³ JE 19	SA 19 M	A 19	VE 19	SA 19	MA 19	JE 19 Paire	DI 19	ME 19	
DI 20	MA 20	VE 20	DI 20 MI	E 20	SA 20	DI 20	ME 20	VE 20	LU 20	ME 20	
LU 21 39	ME 21	SA 21	LU 21 □ JE	21	DI 21	LU 21 2	JE 21	SA 21	MA 21	JE 21	
MA 22	JE 22	DI 22	MA 22 VE	22	LU 22	* MA 22	VE 22	DI 22	ME 22	VE 22	
ME 23	VE 23	LU 23 48	ME 23 Fermeture Fd3 SA	23	MA 23	ME 23	SA 23	LU 23 21	JE 23 Session 2	SA 23	
JE 24	SA 24	MA 24	JE 24 DI	24	ME 24	JE 24	DI 24	MA 24	VE 24	DI 24	
VE 25	DI 25	ME 25		25	JE 25	VE 25	LU 25	ME 25	SA 25	LU 25	
SA 26	LU 26	44 JE 26 Festisciences	SA 26 M	A 26	VE 26	SA 26	MA 26	JE 26	DI 26		Fermeture Fd
DI 27	MA 27	VE 27	a second control of the second control of th	E 27	SA 27	DI 27	ME 27	VE 27	LU 27 28	1476	
LU 28	ME 28	SA 28	the second contract of	28	DI 28	LU 28 Férié 13	32 20	SA 28	MA 28	JE 28	
MA 29	JE 29	DI 29		29	LU 29	MA 29 Session 2	VE 29	DI 29	ME 29	VE 29	
ME 30	VE 30	LU 30 49	IVIL 30	30		ME 30 Impairs	SA 30		JE 30	SA 30	
	SA 31		JE 31 DI	31		JE 31	y	MA 31	7.	DI 31	
		stre impairs - Session 1			Enseignements			Vacances FdS	(zone A)		
	Soutien inter s				Evènements			samu in samen s remains neille same			

Approuvé par le Conseil de la Faculté des Sciences du 25 février 2015





Calendrier universitaire

Année universitaire 2015-2016



1^{er} semestre



2^{ème} semestre

Rentrée universitaire

Vacances

<u>Semaine de Pré-rentrée L1</u> du mardi 1st septembre 2015 (matin) au vendredi 4 septembre 2015 (soir)

Lundi 18 janvier 2016

Début des cours lundi 7 septembre 2015

Fin des enseignements

Samedi 19 décembre 2015

Mercredi 4 mai 2016 (soir)

Vacances d'automne

du samedi 24 octobre 2015 (FC) au lundi 2 novembre 2015 (RC)

Vacances de fin d'année

du samedi 19 décembre 2015 (FC) au lundi 4 janvier 2016 (RC)

Vacances d'hiver du samedi 20 février 2016 (FC) au lundi 29 février 2016 (RC)

Vacances de Printemps

du samedi 16 avril 2016 (FC) au lundi 25 avril 2016 (RC)

Révisions -Tère session

Lundi 4 janvier 2016 Le vendredi 5 mai 2016 et lundi 9 mai 2016

Examens - 1ère session

Examens - 2ème session

Du mardi 5 janvier 2016 (matin) au vendredi 15 janvier 2016 (soir) Du mardi 10 mai 2016 (matin) au vendredi 20 mai 2016 (soir)

Révisions/Soutien -Zème session

Soutien du lundi 30 mai 2016 (matin) au vendredi 10 juin 2016 (soir) <u>Révisions</u> Mardi 21 juin 2016 et mercredi 22 juin 2016

Licence:

du lundi 13 juin 2016 (matin) au lundi 20 juin 2016 (soir)

Master:

du mardi 29 mars 2016 (matin) au vendredi 1er avril 2016 (soir) Licence et Master

du jeudi 23 juin 2016 (matin) au jeudi 30 juin 2016 (soir)

Evènements

Festisciences Jeudi 26 novembre 2015 Journée des Portes Ouvertes date à définir Faculté des Science de Montpell Place Eugène Bataillon - Cc 437 34095 Montpellier cadex 5 www.fdreeb.univ-montp2.fr



Dimanche 1er novembre 2019 Mercredi 11 novembre 2019 Vendredi 25 décembre 2019 Vendredi 1er janvier 2016 Lundi 28 mars 2016 Dimanche 1er mai 2016 Jeudi 5 mai 2016 Dimanche 8 mai 2016



(FC) : fin des cours (RC) : Renrise des cour





L'ENT, C'EST QUOI?

L'ENT - Environnement Numérique de Travail - est un point d'entrée incontournable pour les étudiants qui permet d'accéder en un clic à l'ensemble des ressources en ligne :

- ✓ La messagerie électronique ou le Webmail. Tous les étudiants de l'Université de Montpellier ont une adresse mail. Les informations de l'université, de votre formation et de vos enseignants vont arriver dans cette boite mail, il est donc indispensable de la consulter régulièrement,
- ✓ Des cours et des ressources documentaires en ligne,
- ✓ Votre emploi du temps,
- ✓ Des informations.
- ✓ Votre dossier étudiant et vos résultats d'examens,
- ✓ La préinscription en ligne à la Faculté.
- ✓ Les demandes d'assistance informatique,
- ✓ Un accès au site du CROUS.



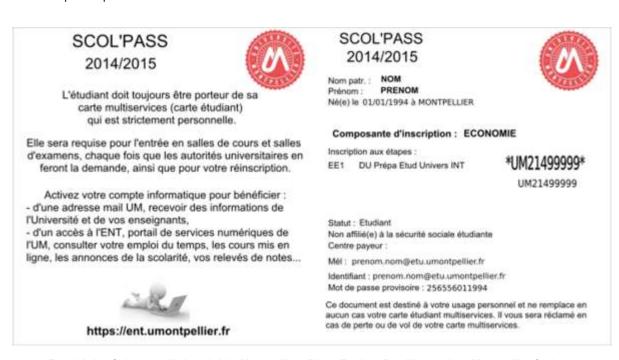
Notez qu'il est possible de rediriger vos mails universitaires sur la boîte mail de votre choix.

COMMENT ACTIVER VOTRE COMPTE INFORMATIQUE

Votre compte informatique doit être activé afin que vous puissiez accéder aux ressources informatiques mises à votre disposition.

Les informations nécessaires à cette activation sont disponibles sur le scol'pass qui vous a été remis par votre service de scolarité. Il vous indique :

- ✓ Votre nom de connexion ;
- ✓ Votre mot de passe par défaut.

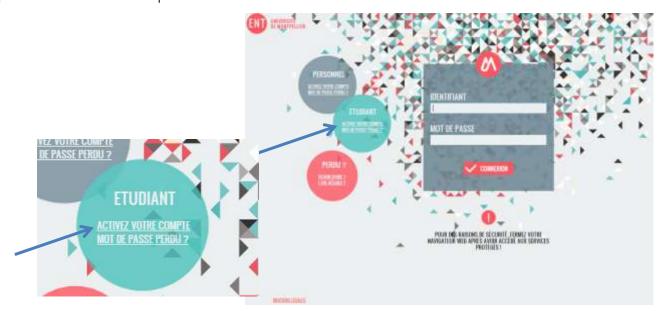




SE RENDRE SUR L'ENT DE L'UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER -

HTTPS://ENT.UMONTPELLIER.FR

Cliquer sur « Activer votre compte »



ETAPE 1: AUTHENTIFICATION AVEC VOTRE IDENTIFIANT ET MOT DE PASSE PROVISOIRE

Veuillez saisir le nom de connexion (de la forme : prenom.nom@etu.umontpellier.fr) et le mot de passe provisoire indiqués sur votre scol'pass :



Afin de sécuriser votre compte et faciliter la réactivation en cas de perte du mot de passe , un **mail de secours** (adresse mail personnelle) doit être saisi lors de la validation





ETAPE 2: ACCEPTATION DE LA CHARTE ET SAISIE DU NOUVEAU MOT DE PASSE

Cette page est accessible lorsque l'on clique sur le lien proposé dans le mail reçu dans la boite de secours. Vous devez :

- ✓ Prendre connaissance de la charte informatique et l'accepter;
- ✓ Saisir un mot de passe en suivant les consignes indiquées.



Votre compte ENT de l'Université de Montpellier est à présent activé et vous allez pouvoir vous y connecter.

ETAPE 3 : CONNEXION À L'ENT UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER

Pour vous connecter, vous devez saisir :

- ✓ Votre identifiant de connexion à l'ENT indiqué lors de l'activation de votre compte, il a la forme prenom.nom@etu.umontpellier.fr ;
- ✓ Le mot de passe que vous avez saisi lors de l'activation de votre compte informatique.





L'Inscription Pédagogique, c'est quoi?

Vous avez effectué votre inscription administrative et vous êtes en possession de votre carte étudiant. Vous devez effectuer votre inscription pédagogique, indispensable pour suivre des enseignements : Elle demeure donc obligatoire et annuelle.

ATTENTION : Sans inscription pédagogique, en temps et en heure, vous ne pourrez prétendre à d'éventuels résultats et si vous êtes boursier(e), vous serez déchu(e) de votre droit à la bourse d'enseignement supérieur, pour l'année en cours.

Qu'est-ce qu'elle comporte ?

- L'inscription en groupes de travaux dirigés,
- L'inscription en groupes de travaux pratiques,
- Le choix du contrôle des connaissances.

Pour quoi faire?

- Elle permet à l'étudiant l'affectation à un groupe (Licence),
- Elle donne l'accès à l'emploi du temps du groupe,
- Elle permet les convocations aux examens,
- Elle conditionne l'obtention des semestres et l'enregistrement aux résultats.

QUAND S'INSCRIRE?

A faire depuis votre ENT:

- du 28 août au 21 septembre 2015 pour les L1;
- du 3 septembre au 2 octobre 2015 pour les L2 et L3.

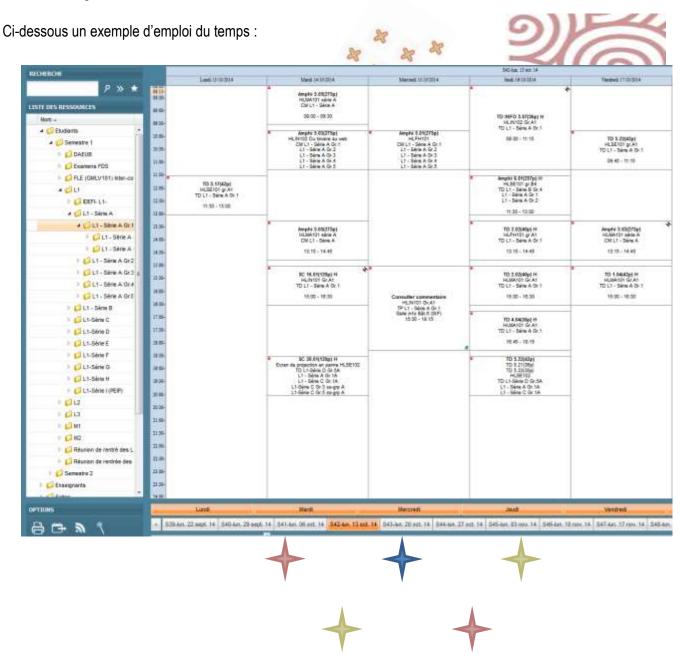




Les enseignements sont organisés en cours magistraux (CM), travaux dirigés (TD) et travaux pratiques (TP).

ATTENTION: Les emplois du temps sont réalisés par semestre. ILS PEUVENT ÉVOLUER À CHAQUE INSTANT.

L'emploi du temps est consultable en ligne sur la page d'accueil du site web, rubrique « Emploi du temps » ou de votre ENT, onglet « Ma scolarité ».



RÈGLEMENT CONCERNANT LES EXAMENS



Prérequis pour se présenter aux examens

La condition requise pour se présenter à un examen est d'être régulièrement inscrit administrativement et pédagogiquement. Un étudiant non inscrit pédagogiquement à une unité d'enseignement (UE) ne peut pas se présenter à l'examen.

L'inscription administrative est annuelle et effective après acquittement du droit de scolarité afférent au diplôme concerné.

L'inscription pédagogique est obligatoire avant la date limite fixée par la Faculté des Sciences (FDS) et vaut inscription aux examens.

Pour les étudiants boursiers, il est rappelé que le caractère obligatoire de l'assiduité figure chaque année dans la circulaire ministérielle relative aux modalités d'attribution des bourses sur critères sociaux. Le critère d'assiduité et la présence aux examens sont des conditions indispensables au maintien de la bourse.

ORGANISATIONS DES SESSIONS D'EXAMENS

Pour les deux semestres de chaque année universitaire, **deux sessions d'examens sont organisées** (première session et session de rattrapage) sauf modalités particulières propres aux oraux, épreuves de contrôle continu, travaux pratiques ou stages.

L'absence à la première session ne peut en aucun cas empêcher l'étudiant de se présenter à la 2ème session. Celle-ci est ouverte de plein droit.

Pour les épreuves organisées par la Faculté, le calendrier des examens indique, pour chaque épreuve, la date, la durée, l'heure, le lieu ainsi que le nom des surveillants convoqués. Il est mis en ligne sur le site web de la Faculté des Sciences au plus tard deux semaines avant le début des épreuves et ne doit plus être modifié sauf, cas de force majeure constaté par le Directeur.

Pour les épreuves organisées par le Responsable de l'UE, les étudiants sont convoqués par mail ou sur l'espace pédagogique 2 semaines avant l'épreuve. Celles-ci peuvent avoir lieu en dehors des épreuves d'examens figurant sur le calendrier universitaire.

La convocation des étudiants aux épreuves écrites des examens est faite par voie électronique au minimum deux semaines avant les premières épreuves.

Pour chaque épreuve, des listes d'affichage sont élaborées, datées par les services scolarité et affichées par le service du planning et de la logistique de la Faculté sur les panneaux situés près de l'entrée du bâtiment 30 du campus du Triolet ainsi que devant les salles d'examens.

Sur ces listes figurent : le code, le libellé et la durée de l'épreuve - 2h -, la date, l'horaire ainsi que le lieu de composition de l'examen, le n° de placement pour chaque étudiant, son nom, son prénom et son numéro d'étudiant.

Les périodes d'examens de première session peuvent être précédées d'un ou plusieurs jours de suspension des cours, TD et TP. Elles sont mentionnées sur le calendrier universitaire de la Faculté des Sciences.





DROITS ET DEVOIRS DE L'ÉTUDIANT DE LA FACULTÉ

1/ L'étudiant doit :

- S'assurer de son inscription pédagogique aussitôt après son inscription administrative;
- Composer personnellement;
- N'utiliser que les documents et matériels expressément autorisés par l'enseignant responsable de l'UE et indiqués sur l'enveloppe contenant le sujet l'utilisation de traducteur, notamment, est interdite ;
- se présenter sur le lieu d'examen ¼ d'heure avant le début de l'épreuve ;
- Déposer à l'entrée de la salle en tête de rangée ses effets personnels (cours, fiches, téléphone portable éteint ou tout autre objet non expressément autorisé) ;
- Avoir sur lui les pièces nécessaires à son identification (carte d'étudiant impérative ou certificat de scolarité accompagné d'une pièce d'identité). Tout étudiant non inscrit sur les listes d'émargement telles qu'affichées et ne pouvant présenter sa carte d'étudiant ou un certificat de scolarité accompagné d'une pièce d'identité, n'est pas autorisé à composer ;
- Signer la liste d'émargement ;
- S'installer à la place réservée en cas de numérotation des places ;
- N'utiliser que les copies d'examen et les brouillons mis à sa disposition par l'administration ;
- Remettre impérativement sa copie même si celle-ci est blanche et signer son dépôt avant de quitter la salle d'examen ;
- Quitter la salle d'examen au plus tôt, une heure après le début de l'épreuve -.



2/ L'étudiant ne doit pas :

- Utiliser tout mode de communication avec l'extérieur,
- Quitter la salle d'examen :
 - . avant d'avoir satisfait au contrôle d'identité,
 - . avant la fin de la première heure de l'épreuve,
 - . sans avoir émargé en face de son nom lors de la remise de copie,
- Dès lors qu'il aura quitté la salle, regagner celle-ci une fois sa copie remise.

L'étudiant qui demande à quitter provisoirement la salle ne pourra y être autorisée que si aucun autre étudiant n'est sorti de la salle même provisoirement ; il devra être accompagné d'un surveillant. Il remettra sa copie au surveillant qui la lui restituera à son retour.

L'accès de la salle d'examen reste autorisé à tout étudiant retardataire qui se présente après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets si ce retard n'excède pas la première heure de l'épreuve. Aucun délai supplémentaire de composition ne sera accordé à l'étudiant concerné, la mention du retard et des circonstances sera portée sur le procès-verbal d'examen.





Article 22 du décret n° 92-657 du 13 juillet 1992 modifié

« En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude aux examens ou concours, le surveillant responsable de la salle prend toutes mesures pour faire cesser la fraude ou la tentative sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des candidats. Il saisit les pièces ou matériels permettant d'établir ultérieurement la réalité des faits. Il dresse un procès-verbal contresigné par les autres surveillants et par le ou les auteurs de la fraude ou de la tentative de fraude. En cas de refus de contresigner, mention est portée au procès-verbal. »

Les étudiants, auteurs d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une épreuve s'exposent à passer devant la **Commission de discipline** apte à apprécier les sanctions éventuelles encourues.

Sont considérées comme fraudes aux examens :

- la communication avec autrui dans la salle d'examen ou hors de celle-ci.
- L'utilisation de documents non autorisés.
- Le plagiat,
- L'utilisation de matériel non autorisé. En particulier, l'utilisation de téléphone mobile ou de tout autre appareil électronique est strictement interdite pendant les épreuves. Ces appareils doivent être éteints et placés hors de portée immédiate des étudiants. L'utilisation de traducteurs électroniques est interdite.

Les sanctions applicables sont :

- L'avertissement,
- Le blâme
- L'exclusion temporaire de l'établissement pour une durée maximale de 5 ans, assortie éventuellement du sursis.
- L'exclusion définitive de l'établissement,
- L'exclusion temporaire de tout établissement d'enseignement supérieur pour une durée maximale de 5 ans,
- L'exclusion définitive de tout établissement d'enseignement supérieur.

Le fait de se voir infliger l'une des sanctions énoncées ci-dessus, entraîne automatiquement la nullité des résultats obtenus à l'épreuve. Les étudiants sanctionnés peuvent faire appel devant le Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision.

ATTENTION : La détention d'un téléphone portable lors d'un examen est en soi constitutif d'une fraude passible d'une sanction disciplinaire, même si ce dernier est utilisé comme horloge ou calculatrice.





Le plagiat consiste à reproduire un texte, une partie d'un texte, toute production littéraire ou graphique, ou à paraphraser un texte sans indiquer quel en est l'auteur.

Le plagiat enfreint les règles de la déontologie universitaire et il constitue une fraude dans les travaux donnant lieu à notation. Le plagiat constitue également une atteinte au droit d'auteur et à la propriété intellectuelle, susceptible d'être assimilé à un délit de contrefaçon.

Il n'est toutefois pas interdit de reprendre les idées d'un auteur, c'est même le propre d'un travail universitaire d'utiliser les travaux des différents auteurs, de s'appuyer sur eux et de les discuter, mais il faut le faire correctement.

IL EST DONC ABSOLUMENT NÉCESSAIRE DE CITER SES SOURCES :

- Pour permettre au lecteur de **vérifier l'exactitude des données rapportées** ou du texte cité, ou encore de voir le texte cité dans son contexte ;
- Pour valoriser son propre travail en l'insérant dans les différentes sources extérieures, dans des courants de pensée situés dans le temps ou dans l'espace.











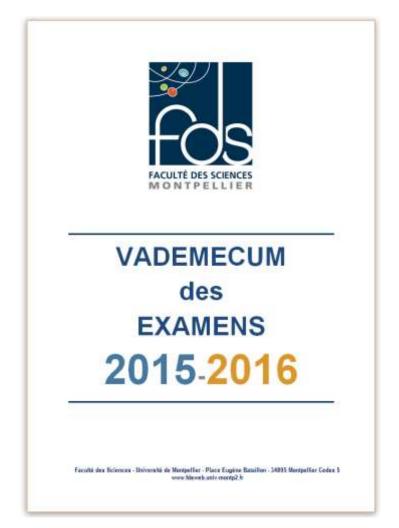


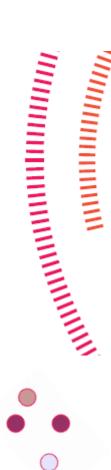
Le VADE-MECUM DES EXAMENS est élaboré chaque année, ce vade-mecum réuni l'ensemble des textes liés aux examens. Vous y trouverez des informations sur :

- la Charte anti plagiat,
- les Règles de Contrôle des Connaissances de niveaux Licence et Master,
- la Charte des examens,
- la délivrance des Diplômes,
- la procédure disciplinaire,
- le calendrier universitaire.

Il vous appartient de la consulter : http://www.fdsweb.univ-montp2.fr (rubrique Faculté des Sciences/organisation/Statuts, Règlement et Chartes)











ET SI ÇA SE PASSE MAL?

L'échec en première année à la Faculté de Sciences est une réalité. Il touche d'avantage certains bacheliers que d'autres : on est moins bien préparé à suivre les cours de L1 lorsque l'on a un bac littéraire, technologique ou professionnel.

Sans parler d'échec, vous pouvez également réaliser très tôt que la Faculté des sciences, ce n'est pas fait pour vous mais que vous avez envie d'autre chose.

QUE FAIRE SI...

... j'ai de mauvais résultats aux tests de positionnement. Vous mettre au travail très vite est une bonne idée. Reprenez vos cours de Terminale, par exemple. Il se peut aussi que certaines notions vous manquent ou ne soient pas bien vues : la suite est faîte pour vous...

... j'ai du mal à suivre les premiers cours, je ne suis pas au niveau. Les Ateliers de la réussite sont là pour vous aider. Plusieurs fois par semaine, vous serez accueillis dans une salle de la faculté des sciences. À votre disposition, des fascicules d'exercices et des rappels de cours en mathématiques mais aussi en physique et en chimie. Vous pouvez travailler seuls ou en groupe, librement. Si vous rencontrez des difficultés, des intervenants sont là pour vous aider à résoudre les problèmes, pour éclaircir un point du cours, ...

... je veux me réorienter. Soit parce que vous n'arrivez pas à suivre, soit parce que vous réalisez que vous n'avez pas envie de suivre cette formation, vous pouvez avoir envie de vous réorienter. C'est possible dès le premier semestre grâce à Rebondir qui vous met en contact avec les Conseillers d'orientation de l'Université (rez de chaussée de la BU). Ils vous aideront à faire le point sur votre projet et vos compétences et vous présenteront les nombreuses formations accessibles. Savez-vous qu'il existe des BTS ou des DUT qui ouvrent au mois de janvier ? Si c'est votre choix, n'attendez pas la fin de l'année universitaire!

... j'ai des résultats catastrophiques au premier semestre. Même avec la compensation annuelle, il est très difficile de remonter un handicap trop important. Plutôt que de gâcher le reste de l'année sans venir aux enseignements du deuxième semestre, essayez la remédiation. Il s'agit d'un semestre alternatif pendant lequel une formation scientifique de base ainsi que des cours de Français (expression écrite et orale) et une préparation au C2i vous seront dispensés. Vous bénéficierez également des conseils et de l'aide du service d'orientation si vous envisagez une réorientation.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS...

http://www.fdsweb.univ-montp2.fr/mot-du-directeur/idefi-um3d-587



Ateliers.reussite@univ-montp2.fr







Qu'est-ce qu'un stage?

Un stage c'est une occasion unique pour l'étudiant d'être à l'école de l'entreprise et d'appréhender de façon pratique les savoirs acquis au cours de sa formation. Il constitue une période d'observation privilégiée pour l'entreprise qui souhaite embaucher un nouveau collaborateur.

Le stage d'un étudiant s'inscrit dans un projet pédagogique.

Il a donc essentiellement pour finalité de :

- ✓ permettre la mise en pratique des connaissances de l'étudiant en milieu professionnel,
- ✓ faciliter le passage du monde de l'enseignement supérieur à celui de l'entreprise.

Il donne lieu à un rapport de stage et une soutenance orale, indispensables pour l'obtention du diplôme. L'entreprise peut participer à l'évaluation de ce dernier.

Tout stage doit donner lieu à la **signature d'une convention** entre l'étudiant, l'entreprise et son établissement d'enseignement. (Article 1 décret 2009-885 du 21 juillet 2009).

ATTENTION: Les conventions de stages doivent être signées par les 3 parties avant le démarrage du stage. Aucun stage ne peut débuter avant la signature de cette convention.

Consultez la procédure sur : http://www.fdsweb.univ-montp2.fr Rubrique : Entreprises Insertion - Stage - Démarches administratives





DISPENSE D'ASSIDUITÉ

Sous conditions (étudiants salariés, raisons médicales, double inscription, mère ou père de famille), il peut être accordé une dispense d'assiduité à des TD.

La demande doit être adressée chaque début de semestre, à l'aide d'un formulaire à télécharger sur le site web de la Faculté : http://www.fdsweb.univ-montp2.fr - Rubrique : Espace Étudiants/Cursus Licence/Scolarité / Formulaires pédagogiques.

ÉTUDIANTS SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

Lors de leur inscription à l'université de Montpellier, les étudiants désirant obtenir le statut d'étudiant sportif de haut niveau devront en faire la demande en ligne sur le site de l'Université de Montpellier et déposer les pièces justificatives, accompagnées des réponses au questionnaire auprès de leur service des sports de l'Université de Montpellier. Le questionnaire en ligne est accessible depuis du 07 juillet 2015.

Les dossiers complets seront examinés par la commission du sport de haut niveau de l'université qui attribuera le statut d'étudiant sportif de haut niveau. Les étudiants qui obtiendront ce statut pourront bénéficier d'un aménagement de la formation afin de leur permettre de suivre les enseignements. Chaque composante gardera la maîtrise des aménagements qu'elle souhaite apporter aux cursus.







ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

L'équipe du Service d'Accompagnement des Étudiants et des personnels Handicapés -SAEPH est à votre disposition et à votre écoute pour :

- ✓ Répondre à vos questions et vous orienter vers les services compétents,
- ✓ Vous accompagner dans votre projet d'étude et votre projet professionnel,
- ✓ Coordonner et mettre en place les aménagements spécifiques prévus,
- ✓ Vous soutenir dans vos recherches et vos démarches.



La Médecine Préventive vous apporte un accompagnement individuel et personnalisé adapté à vos besoins, tout au long de votre cursus universitaire. Une équipe composée de médecins habilités par la Maison des Personnes Handicapées de l'Hérault (MDPH), infirmières, secrétaires, assistants sociaux, psychologues est à votre écoute pour évaluer votre situation et vous proposer des aménagements d'études et/ou d'examens, en fonction de votre situation et dans le respect de l'équité de l'ensemble des étudiants.

SAEPH

Place Eugène Bataillon Bâtiment 20 Case courrier: 042 34095 Montpellier

Tél.: 04 67 14 41 44

Médecine Préventive Place Eugène Bataillor Bâtiment 20 - Rdc 34095 Montpellier

Tél.: 04 67 14 31 48

ATTENTION

Dès la rentrée universitaire, les étudiants concernés doivent impérativement prendre rendez-vous avec le service de Médecine Préventive



CAMPUS TRIOLET PLACE EUGÈNE BATAILLON 34095 MONTPELLIER CEDEX 5



Faculté des Sciences - Université de Montpellier - Place Eugène Bataillon - 34095 Montpellier Cedex 5 www.fdsweb.univ-montp2.fr

RELATIONS INTERNATIONALES



La Faculté des Sciences de Montpellier propose de nombreuses destinations pour effectuer un séjour d'études dans le cadre des programmes d'échanges internationaux.

À cet effet, la politique internationale permet à de nombreux étudiants de réaliser un ou plusieurs semestres d'études ou stage dans des universités étrangères conventionnées en Europe, et hors Europe.

Les échanges universitaires d'étudiants et d'enseignants-chercheurs étant l'une des priorités de l'Université de Montpellier, le Bureau des Relations Internationales de la Faculté attache une attention toute particulière à la qualité de l'accueil et au suivi des mobilités.

Grâce aux nombreux programmes de coopération avec la Faculté des Sciences, vivez une expérience internationale riche en découverte !

Il vous appartient de la consulter :

http://www.fdsweb.univ-montp2.fr - rubrique Relations internationale





ORGANIGRAMME DES SERVICES ADMINISTRATIFS

SERVICE COMMUNICATION

- ✓ Responsable Béatrice BOYER
- ✓ Assistant

Hichame FILALI-MOUTEI

Directeur Gilles HALBOUT

Directeurs Adjoints

Responsable Administratif Gilles GUEVELLOU

Responsables Administratives Adjointes

Assistante de Direction Sandra GAUCERAND

GESTION DES LICENCES

- ✓ Responsable -Nicole MAGNAN
- ✓ Chef de pôle L1 Chimie/Géo Sciences Isabelle MENII
- ✓ L1 Portail MONOD Martine LEGA
- ✓ L1 Portail CURIE Sandrine TORRES
- ✓ Chef de pôle L2 -CMI/Cursus Prépa Concours Khadiia DOULFIKAR
- ✓ L2 Sciences de la vie / Sciences de la Terre Monia ASSENAT
- ✓ L2 Chimie/EEA/
 Informatique/Maths/
 Mécanique/Physique/
 Physique-Chimie
 Christelle PAILHAS
- ✓ Chef de pôle L3 -Licence Pro / Sciences et Technique / C2i Christelle CARTON
- √ L3 Sciences de la vie / Sciences de la Terre Catherine BOURNAZEL
- ✓ L3 Chimie / EEA / Informatique / Maths / Mécanique / Physique / Physique-Chimie Anne-Laure PICHARD

GESTION DES MASTERS

- ✓ Responsable Christiane DEVAUXFRAMBOURG
- ✓ Responsable Adjointe M - Biologie-Santé/Eau /USTH EEO Aline CLUZEL
- ✓ Responsable Adjoint
 M Informatique/
 Géomatique/HPDS
 Jean-Paul REBOUL
- ✓ M B2E/Électronique, Énergie Électrique, Automatique/ Mathématiques/ Mécanique/ USTH STIC Stéphanie BASTIDE
- ✓ M Chimie/Énergie/ Géoressources, Géorisques, Géotechnique /STPE/Sciences et Numérique pour la Santé
- Bruno DESPLECHIN
- ✓ M- Biologie-Agrosciences/MEEF/ Physique-fondamentale et Applications /USTH BP/ USTH EA Anne LESQUER

RELATIONS ENTREPRISES

- ✓ Responsable -Christophe TUGAUT-BRIGARDIS
- ✓ Convention de stages Marie-Josèphe ALBET
- ✓ Convention de stages/ Collecte de la Taxe d'apprentissage Nadia EL GHRABLI
- ✓ Suivi des formations en apprentissage Zoubida SAYAH

OFFRE DE FORMATION - RELATIONS

- GAUT- Responsable Emilie BLANCHARD
 - ✓ Gestion Offre de Formation Chloé GOFFINET Mélissa PERAZZI Michèle LEVEQUE Mélanie CERDAN
 - ✓ Relations Internationales Mobilité entrante Luce CARDENAS
 - ✓ Relations Internationales Mobilité sortante Dalla HAMMAR
 - ✓ Chef de projets EM3E Eléna VALLEJO
 - ✓ MAMASELF Katia DEYRIEUX

AFFAIRES GÉNÉRALES ET JURIDIQUES

- ✓ Responsable -Chargée de projets Caroline FRISOU
- ✓ Assistante de Direction Sandra GAUCERAND

MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

- ✓ Responsable -Sandrine VILLANUEVA-THERON
- ✓ Charges et services statutaires d'enseignement Béatrice MARMARA
- ✓ Gestion des services d'enseignement des intervenants extérieurs Léonie MAYOR Ressources Humaines /Recrutements Valérie PIRAUX
- ✓ Comptabilité Recette/Taxe apprentissage/IDEFI Solène BESSOUD Cédric DUBAIL
- ✓ Comptabilité Dépenses Aline SCOZZARO

PLANNING I

- ✓ Responsable -Lucie DUPUY de CRESCENZO
- ✓ Planning Marie-Bernadette PICON Marie-Hélène ROULAND
- ✓ Logistique/ Gestion du matériel audiovisuel/ Courrier Philippe COVA Azeddine MHAOUER

SERVICE INFORMATIQUE ET TICE - SIF -

- ✓ Responsable -Thierry KAUFFMANN
- ✓ Chef de pôle
 Outils pédagogiques et accueil
 Frédérik GUITTON
- ✓ Référent matériel Laurent BARRERE
- ✓ Référent Linux Jonathan KIRSZLING
- ✓ Référent Windows Alain MELY
- ✓ Chef de pôle Système et réseaux Mathias MONNERVILLE
- ✓ Référent réseaux Fabien PRIOTTO

Courriel: prenom.nom@univ-montp2.fr



OGANIGRAMME DU SERVICE GESTION DES LICENCES

RESPONSABLE DU SERVICE

Nicole MAGNAN 04 67 14 49 56 Nicole.Magnan@umontpellier.fr

CHEF DE PÔLE L1 -CHIMIE/GÉO SCIENCES

Isabelle MENIL 04 67 14 40 83 Isabelle.Menil@umontpellier.fr

L1 - PORTAIL MONOD

Martine LEGA 04 67 14 30 24 Martine Lega@umontpellier.fr

L1 - PORTAIL CURIE

Sandrine TORRES 04 67 14 92 28 Sandrine.Torres@umontpellier.fr

CHEF DE PÔLE L2 - CMI/CURSUS PRÉPA CONCOURS

Khadija DOULFIKAR 04 67 14 92 80 Khadija.Doulfikar@umontpellier.fr

L2 - SCIENCES DE LA VIE / SCIENCES DE LA TERRE

Monia ASSENAT 04 67 14 41 75 Monia Assenat@umontpellier.fr

L2 – CHIMIE / EEA /
INFORMATIQUE / MATHS / MÉCANIQUE /
PHYSIQUE / PHYSIQUE-CHIMIE
Christelle PAILHAS
04 67 14 47 97
Christelle Pailhas@umontpellier.fr

CHEF DE PÔLE L3 - LICENCE PRO / SCIENCES ET TECHNIQUE / C2I

Christelle CARTON 04 67 14 49 26 Christelle.Carton@umontpellier.fr

L3 - Sciences de la vie / Sciences de la Terre

Catherine BOURNAZEL 04 67 14 93 63 Catherine.Bournazel@umontpellier.fr

L3 - CHIMIE / EEA / INFORMATIQUE / MATHS / MÉCANIQUE / PHYSIQUE / PHYSIQUE-CHIMIE

Anne-Laure PICHARD 04 67 14 30 19

Anne-Laure, Pichard@umontpellier.fr



ORGANIGRAMME DU SERVICE GESTION DES MASTERS

RESPONSABLE DU SERVICE

Christiane DEVAUX-FRAMBOURG 04 67 14 49 56 Christiane.Devaux-Frambourg@umontpellier.fr

ADJOINTE AU RESPONSABLE
GESTIONNAIRE MENTIONS BIOLOGIE-SANTÉ /
EAU / USTH EEO

Aline CLUZEL 04 67 14 30 22 Aline.Cluzel@umontpellier.fr ADJOINT AU RESPONSABLE

GESTIONNAIRE MENTIONS INFORMATIQUE /
GÉOMATIQUE / HISTOIRE, PHILOSOPHIE ET
DIDACTIQUE DES SCIENCES

Jean-Paul REBOUL 04 67 14 93 37 Jean-Paul.Reboul@umontpellier.fr

GESTIONNAIRE MENTIONS BIODIVERSITÉ, ÉCOLOGIE ET ÉVOLUTION / ÉLECTRONIQUE, ÉNERGIE ÉLECTRIQUE, AUTOMATIQUE / MATHÉMATIQUES / MÉCANIQUE / USTH STIC

> Stéphanie BASTIDE 04 67 14 45 26 Stephanie.Bastide@umontpellier.fr

GESTIONNAIRE MENTIONS CHIMIE / ÉNERGIE /
GÉORESSOURCES, GÉORISQUES,
GÉOTECHNIQUE / SCIENCES DE LA TERRE ET
DES PLANÈTES, ENVIRONNEMENT / SCIENCES
ET NUMÉRIQUE POUR LA SANTÉ

Bruno DESPLECHIN
04 67 14 30 20
Bruno.Desplechin@umontpellier.fr

GESTIONNAIRE DES MENTIONS BIOLOGIEAGROSCIENCES / MÉTIERS DE
L'ENSEIGNEMENT, DE L'EDUCATION ET DE LA
FORMATION / PHYSIQUE FONDAMENTALE ET
APPLICATIONS / USTH BP / USTH EA

Anne LESQUER
04 67 14 41 49
Anne.Lesquer@umontpellier.fr











SERVICES SOCIAUX

Place E. Bataillon - Bât 20 - 34095 Montpellier

Cedex 5

Tél.: 04 67 14 31 48

HORAIRES:

du lundi au jeudi de 8h30 à 16h30 le vendredi de 8h à 16h

SANTÉ - MÉDECINE PRÉVENTIVE

SAEPH

Place E. Bataillon - Bât 20 - 34095 Montpellier

Cedex 5

Tél.: 04 67 14 41 44

MÉDECINE PRÉVENTIVE

Place Eugène Bataillon - Bâtiment 20 - Rdc - 34095 MONTPELLIER

Tel : 04 67 14 31 48

Horaires: du lundi au Jeudi de 8h30 à 16h30

SCUIO-IP

Place E. Bataillon - Bât. 8 RDC 34095 Montpellier Cedex 5 Tél.: 04 67 14 30 61

HORAIRES:

Le lundi de 13h à 18h Du mardi au jeudi de 8h30 à 18h Le vendredi de 8h30 à 17h

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE

Place E. Bataillon - bât 8 34095 Montpellier Cedex 5 Tél.: 04 67 14 45 79 - 04 67 14 31 28

HORAIRES:

Septembre à juin : du lundi au vendredi

de 8h à 19h.

Novembre à mai : du lundi au vendredi

de 8h à 21h

Juillet : du lundi au vendredi

de 8h à 16h.



SPORT

SITE DU CENTRE SPORTIF UNIVERSITAIRE (CSU) DE LA MOTTE-ROUGE

532, avenue du Professeur E. Jeanbrau - 34090 Montpellier

Tél: 04 67 14 31 70

À votre disposition :

Gymnases A, B, C, et Bulle 8 courts de tennis 1 salle de combat

RESTAURATION - CROUS

CAFÉTÉRIA LE FLAHAULT

Place E. Bataillon - (S)Pace - 34090 Montpellier

Tél.: 04 67 63 37 51

HORAIRES: du lundi au vendredi

de 7H30 à 17H30

RESTO U TRIOLET

1061 rue du Professeur Anglada

Tél.: 04 67 63 50 16

HORAIRES: du lundi au vendredi

de 11h30 à 13h30 et de 18h45 à 20h30

MAISON DES ÉTUDIANTS - MDE

Place E. Bataillon - Bât 34 - 34095 Montpellier Cedex 5 Tél : 04 67 14 49 37

HORAIRES:

du lundi au vendredi de 8h30 à 23h

ART ET CULTURE

Place E. Bataillon - Bât 34 -34095 Montpellier Cedex 5 Fél : 04 67 14 48 34 ou 06 37 32 63 79

HORAIRES:

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30



CENTRE RÉGIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES

2 rue Monteil - BP 5053 34033 Montpellier cedex 1 Tél : 04 67 41 50 00

Site: www.crous-montpellier.fr

HORAIRES:

du lundi au vendredi de 9h00 à 16h00

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

139 avenue de Lodève 34943 Montpellier CEDEX 9 Tél : 0810 25 34 80 (prix d'un appel local)

Site: www.caf.fr/

Pensez à renseigner votre numéro allocataire sur tous vos courriers

MUTUELLES

LMDE

6 Boulevard Louis Blanc 34000 Montpellier Tél: 09 69 36 96 01 Site: www.lmde.com

MEP

20 avenue du Docteur Pezet 34090 Montpellier Tél : 04 26 31 79 29

Site : www.men.fr

MONTPELLIER

MAIRIE

1 Place G. Frêche 34000 Montpellier **Tél :** 04 67 34 70 00 Site : www.montpellier.fr

TAM - TRANSPORTS MONTPELLIER

6 Rue Jules Ferry 34000 Montpellier Tél : 04 67 22 87 87

Site: www.tam-vovages.com

Numéros d'Urgence

Numéro d'appel d'urgence européen : **112** Samu : **15**

Police secours: 17 Sapeurs-pompiers: 18

Numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes : 114



DÉPARTEMENTS D'ENSEIGNEMENT



Directeur: Bruno Touraine

Secrétariat :

Patricia Quemener Tél: 04 67 14 92 73 Lieu: bât 15 - 3^{ème} étage

Mail: BioMV.fds@univ-montp2.fr

Site: www.sites.google.com/site/biologiemv



BIOLOGIE ECOLOGIE

Directeur: Bernard Godelle

Secrétariats :

Christine Baissac - Tél : 04 67 14 37 52 Marjorie Aimar - Tél : 04 67 14 35 99 Martine Sangenito - Tél : 04 67 14 40 54

Lieu: bât 13 - 3^{ème} étage Mail: BE.fds@univ-montp2.fr Site: www.biologie-ecologie.com



Directeur : Jean-Sébastien FILHOL

Secrétariat :

Magali Rouzaud

Tél: 04 67 14 49 01

Lieu : bât 19 - Rez de chaussée Mail : chimie.fds@univ-montp2.fr Site : www.fdschim.univ-montp2.fr



DESCIRE

Directeur: Nicolas Saby

Secrétariats:

Anne-Marie Castle - Tél : 04 67 14 33 83 Antoinette Bellot - Tél : 04 67 14 48 86

Lieu: bât 9 - 1^{er} étage

Mail : Descire.fds@univ-montp2.fr Site : www.descire.univ-montp2.fr



DESTEEM

Directeur : Frédéric Gueydan

Secrétariat :

Anne Soave

Tél : 04 67 14 42 53 Lieu : bât 22 - 1^{er} étage

Mail: Desteem.fds@univ-montp2.fr Site: www.desteem.univ-montp2.fr



EEA

Directeur: Gilles Despaux

Secrétariats :

Cristelle Pastor - Tél : 04 67 14 45 73 Sylvie Lirola - Tél : 04 67 14 48 14 Lieu : bât 13 - Rez de chaussée Mail : EEA.fds@univ-montp2.fr Site : www.eea.univ-montp2.fr





DÉPARTEMENTS D'ENSEIGNEMENT



INFORMATIQUE

Directeur: Christophe Dony

Secrétariats:

Gaëlle Vassas - Tél : 04 67 14 49 57 Aïda Diouf - Tél : 04 67 14 49 52 Michèle Augé - Tél : 04 67 14 49 15 Lieu : bât 16 - Rez de chaussée

Mail: Informatique.fds@univ-montp2.fr

DÉPARTEMENT DES LANGUES

Directeur: Anne Heaps Di Costanzo

Secrétariat : Bérangère Eloy Tél : 04 67 14 31 21

Lieu: bât 5 - Rez de chaussée

Mail: Langues.fds@univ-montp2.fr



MATHÉMATIQUES

Directeur: Jorge Luis Ramirez-Alfonsin

Secrétariats:

Bernadette Lacan - Tél : 04 67 14 35 57 Eric Hugounenc - Tél : 04 67 14 35 33 Myriam Debus - Tél : 04 67 14 39 52 Sophie Cazanave Pin - 04 67 14 35 05

Lieu: bât 2 - 2^{ème} étage

Mail: Mathematique.fds@univ-montp2.fr

MÉCANIQUE

Directeur: Loïc Daridon

Secrétariat :

Christine Ferrères Tél: 04 67 14 39 27

Lieu : bât 1 - Rez de chaussée

Mail: Mecanique.fds@univ-montp2.fr Site: www.meca.univ-montp2.fr

PEIP

Directeur: Denis Bouyer

Secrétariat :

Malika Ouzouline Tél: 04 67 14 48 70

Lieu : Polytech - Rez de chaussée Mail : PEIP.fds@univ-montp2.fr

Site: http://www.polytech-montpellier.fr/index.php/admission/peip/informations-



Directeur: Thierry Bretagnon

Secrétariat :

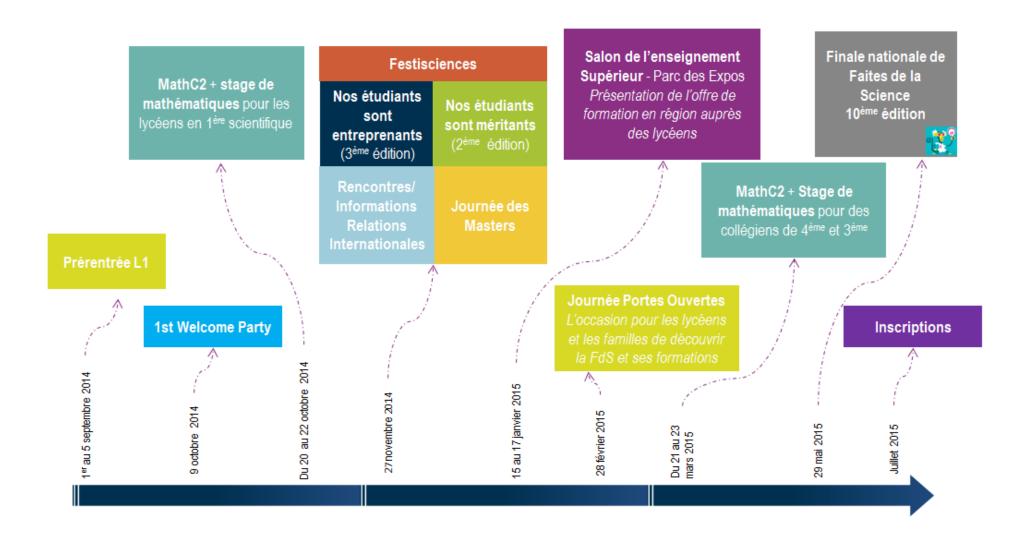
Maryse Verdier - Tél : 04 67 14 45 90

Lieu : bât 13 - 1^{er} étage

Mail: Physique.fds@univ-montp2.fr









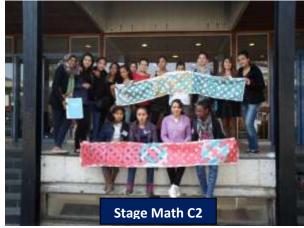














Faculté des Sciences - Université de Montpellier - Place Eugène Bataillon - 34095 Montpellier Cedex 5 www.fdsweb.univ-montp2.fr







AU PROGRAMME



Contact:

Faculté des Sciences Service Communication Place Eugène Bataillon Cc 437 - 34095





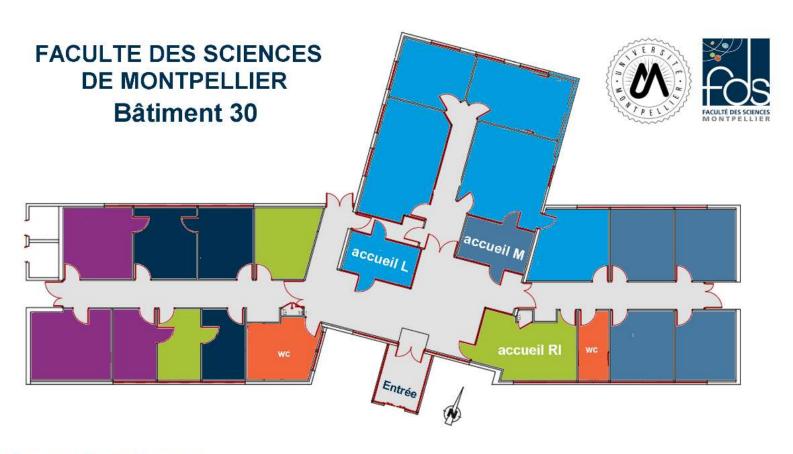


Campus Triolet

Place Eugène Bataillon 34095 Montpellier Cedex 5







Direction / Affaires Générales

Gestion des Masters
Gestion des Licences
Cellule Offre de Formation et Relations Internationales
Cellule Moyens Humains et Financiers

Place Eugène Bataillon 34095 Montpellier cedex 5 www.fdsweb.univ-montp2.fr



Ce guide est réalisé par les services administratifs de la Faculté des Sciences de Montpellier.

Coordination et rédaction :

Gilles Guévellou, Responsable Administratif Sandra Gaucerand, Assistante de Direction

Université de Montpellier Faculté des Sciences

CC 437 - Place Eugène Bataillon - 34095 MONTPELLIER cedex 5
Campus Triolet Bâtiment 30
facsciences@univ-montp2.fr
www.fdsweb.univ-montp2.fr

EDITION: juin 2015



